

25.DGS.821

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE PERTUIS

OBJET : Retrait de la délégation de fonctions accordée à Madame Caroline DANDRE

Le Maire de la Ville de Pertuis,

VU La délibération 20.DGS.095 du 26 Mai 2020 du Conseil Municipal relative à l'élection du Maire de la Commune de Pertuis,

VU l'arrêté 24.DGS.233 du 13 mars 2024 portant délégation de fonctions aux conseillers municipaux,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Maire la possibilité de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un conseiller et non l'ensemble de ses fonctions,

CONSIDERANT la réorganisation des délégations de fonctions au sein de l'exécutif municipal,

ARRETE

Article 1 :

La délégation de fonctions accordée à **Madame Caroline DANDRE**, conseillère municipale, par l'article 17 de l'arrêté n° 24.DGS.233 du 13 mars 2024, est **retirée** à compter du 15 novembre 2025.

Cette délégation portait sur le patrimoine.

Article 2 :

Madame Caroline DANDRE n'exerce plus aucune fonction déléguée, ni signature au nom de Monsieur le Maire.

Article 3 :

Le présent arrêté prendra effet à compter du 15 novembre 2025 après sa notification à l'intéressée et l'accomplissement de l'ensemble des formalités d'affichage, de publication et de transmission aux services de l'Etat en charge du contrôle de légalité.

Article 4 :

L'intéressée peut contester le présent arrêté par un recours devant le Tribunal Administratif d'Avignon dans les deux mois suivant sa notification.

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 14.11.25

S²LO

ID : 084-218400893-20251113-25_DGS_821-AI

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé,
- affiché au siège de la Mairie
- inscrit au registre des actes et publié au recueil des actes administratif de la Mairie.

Le Maire,

Roger PELLENC.



Ampliation en sera transmise à

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Monsieur le trésorier principal

Fait à Pertuis le 13 novembre 2025

Affiché le : 14.11.25

[Handwritten signature]